



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

droit du travail

Question écrite n° 131870

### Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conditions d'aménagement d'horaires de travail pour les parents d'enfants handicapés. Malgré les conditions prévues par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances qui stipule en son article 24 que « les aidants familiaux et les proches de la personne handicapée bénéficient d'aménagements d'horaires individualisés propres à faciliter l'accompagnement de cette personne handicapée », elle reçoit à sa permanence des personnes qui rencontrent des difficultés pour obtenir auprès de leurs employeurs des horaires aménagés. Aussi, elle souhaiterait avoir des informations sur les conditions d'application de ces mesures et les moyens dont disposent les intéressés pour faire respecter ce droit.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marguerite Lamour](#)

**Circonscription :** Finistère (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131870

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2012, page 2872

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)